

Guide illustré d'élaboration de convention locale pour une gestion des ressources naturelles



Décembre 2025

SOMMAIRE

1. Introduction	3
2. Qu'est-ce que la Convention Locale de gestion durable des ressources naturelles ?....	4
3. Quels sont les Objectifs de la Convention Locale ?	4
4. La démarche d'élaboration globale de la Convention Locale	4
4.1. PHASE I : Lancement du processus	4
a. <i>Elaboration de zones de gestion</i>	4
b. <i>Information et sensibilisation des parties prenantes</i>	4
c. <i>Renforcement des capacités des élus locaux et personnes ressources sur le processus d'élaboration des conventions locales</i>	5
d. <i>Conception d'un plan de travail pour l'élaboration de la convention locale</i>	5
4.2. PHASE 2 : Diagnostic du milieu.....	5
b. <i>Diagnostic participatif des potentialités, des contraintes/causes et des solutions proposées sur les ressources naturelles</i>	6
c. <i>Cartographie de la zone</i>	6
d. <i>Collecte d'informations auprès de la zone, des services techniques et d'autres acteurs institutionnels du secteur</i>	6
4.3. PHASE 3 : Elaboration de la convention locale.....	7
a. <i>Elaboration des esquisses de règles de la convention locale</i>	7
b. <i>Restitution et harmonisation des règles proposées par les acteurs</i>	7
c. <i>Rédaction du document de convention locale</i>	7
4.4. PHASE 4 : Validation du document de la convention locale.....	8
a. <i>Soumission du document de CL aux services techniques pour observation et contrôle de conformité</i>	8
b. <i>Organisation d'atelier de validation du document de convention locale</i>	8
c. <i>Organisation d'une session de délibération par le conseil municipal</i>	8
d. <i>Soumission pour approbation par l'autorité administrative représentant l'Etat</i>	8
4.5. PHASE 5 : La préparation de la mise en œuvre de la convention	8

1. Introduction

La politique de gestion des ressources naturelles au Sénégal s'articule autour de plusieurs axes clés : la décentralisation, la conservation de la biodiversité, concertation, la valorisation des ressources, la lutte contre la dégradation de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques. Le Sénégal met en œuvre une approche intégrée qui implique la participation de divers acteurs, y compris les communautés locales, pour une gestion durable de ses ressources naturelles.

Malgré son importance des ressources naturelles sur les moyens d'existence des populations de nombreuses contraintes qui freinent la capacité de ces ressources à satisfaire les besoins des populations. Cette situation se traduit par la raréfaction des ressources, la recrudescence des conflits pour l'accès à la ressource et enfin une paupérisation des communautés locales. Les causes incriminées sont la surexploitation des ressources naturelles, les mauvaises pratiques, les changements climatiques.

Au regard de cette situation, l'Etat du Sénégal a entrepris plusieurs réformes pour insuffler un vent nouveau à ce secteur. Parmi les principales mesures figurent, l'adoption d'une nouvelle démarche de cogestion dans la gestion des ressources naturelles. Elle s'exprime par le partage de responsabilités entre l'Etat central et les communautés par la création de conditions d'une meilleure participation des acteurs à la définition des politiques de gestion des ressources naturelles.

Considérant le renforcement des capacités institutionnelles de la gestion décentralisée des ressources naturelles à tous les niveaux de gouvernance, CERFLA accompagne ainsi les collectivités territoriales partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de conventions locales, de plans de gestion durable des ressources naturelles et dans le renforcement des capacités des élus locaux et institutions impliquées dans la gestion des ressources naturelles

Les initiatives communautaires pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles sont ainsi fortement encouragées et mises en valeur. D'autre part, le conseil municipal est aussi le réceptacle des mesures de gestion locale proposées par les acteurs et en assure la bonne mise en œuvre. La convention locale de gestion des ressources naturelles est alors une réponse à cette préoccupation et un cadre d'actions cohérent de formalisation des initiatives communautaires.

2. Qu'est-ce que la Convention Locale de gestion durable des ressources naturelles ?

La Convention locale se définit comme « un ensemble de mesures prises de manière consensuelle par les communautés locales. Ces mesures, qui doivent être conformes à la législation en vigueur, concernent plusieurs domaines de la vie locale comme la conservation, l'exploitation ou la valorisation des ressources, l'organisation des populations, ... » en vue de gérer durablement les ressources naturelles et de prévenir les conflits.

3. Quels sont les Objectifs de la Convention Locale ?

L'objectif général est d'assurer une conservation et une utilisation durable des ressources naturelles afin de satisfaire les besoins croissants, divers et changeants des populations, tout en préservant leurs fonctions productives, écologiques et culturelles au profit de la société.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Réglementer de manière consensuelle l'accès et l'utilisation des ressources naturelles ;
- Impliquer les populations dans la gestion durable des RN ;
- Amener les populations à avoir un comportement citoyen vis - à - vis de l'utilisation des ressources naturelles ;
- Amener chaque acteur (sans exclusion) à accéder aux ressources naturelles pour la satisfaction de ses besoins vitaux sans pour autant compromettre les intérêts des autres et sans mettre en péril le potentiel existant ;
- Mettre en place des mécanismes de concertation entre les différents acteurs et assurer une gestion préventive des conflits.

4. La démarche d'élaboration globale de la Convention Locale

En vue de l'élaboration de cette convention locale, il est important de rappeler la démarche adoptée et qui a permis d'aboutir au présent document. Il s'agit des grandes phases suivantes :

4.1. PHASE I : Lancement du processus

L'objectif est de définir les préalables (information et sensibilisation des parties prenantes, réunions d'information communautaire, renforcement des capacités des acteurs et élus municipaux) pour lancer le processus d'élaboration des conventions locales.

a. Elaboration de zones de gestion

Cela consiste à découper, organiser les villages en zones homogènes regroupant un ou plusieurs localités qui partagent les mêmes problématiques. La finalité de cette étape est de faciliter les concertations, les prises de décisions et l'harmonisation des règles de la convention locale.

Cette étape est réalisée avec à travers concertations avec le commanditaire (collectivité locale ou projet et programme) et les chefs de villages ou personnes ressources.

Acteurs principaux

- La collectivité locale
- Les chefs de villages
- Les personnes ressources
- Projet et programme intervenant dans la zone

b. Information et sensibilisation des parties prenantes

Cette étape est très importante car le but visé est de susciter une adhésion des différentes catégories d'acteurs (Maire et élus municipaux, personnes ressources, acteurs, Autorités administratives, chefs de village, services techniques...) à la convention locale. Il consiste à informer, communiquer et sensibiliser les acteurs sur la convention locale et ses utilités en lien avec la gestion durable des ressources naturelles.

Cette étape se fait d'abord à travers une formation sur les différentes étapes du processus d'élaboration de la convention locale

Acteurs principaux

- Elus municipaux
- Services techniques (élevage, eaux et foret, ...)
- Acteurs au niveau des villages
- Les chefs de village
- Autres acteurs intervenants dans la zone

c. Renforcement des capacités des élus locaux et personnes ressources sur le processus d'élaboration des conventions locales

Les élus locaux jouent un rôle important dans le processus durant les concertations en tant que acteurs et à la fin du processus pour la validation de la convention locale par le conseil rural. Cette étape va consister à former élus locaux et personnes pour une meilleure compréhension du processus afin d'appuyer l'élaboration de la convention locale. La formation va consister à un partage des différentes étapes (objectif, démarche et parties prenantes) et les outils de collectes de données (guides d'entretien, fiches d'enquêtes, questionnaires).

Acteurs principaux

- Elus municipaux
- Services techniques
- Personnes ressources
- Projet et programme intervenant dans la zone

d. Conception d'un plan de travail pour l'élaboration de la convention locale

Pour une planification du processus, il est nécessaire d'élaborer de façon participative un plan de travail. Il s'agira de planifier les différentes étapes du processus et identifier les différentes parties prenantes. Le but sera de créer une référence visuelle pour le but, les objectifs, la période d'exécution, du lieu, de la durée les tâches et les membres de l'équipe responsables de chaque domaine

Acteurs principaux

- Acteurs
- Elus locaux
- Projets et programmes intervenant dans la zone
- Assistance technique

4.2. PHASE 2 : Diagnostic du milieu

Le diagnostic doit permettre de faire un état des lieux sur les potentialités biophysiques, socio-économiques, ainsi que de ses principaux besoins et contraintes liées à la gestion durable des

ressources naturelles. Ce diagnostic devrait être conduit de manière efficace et participative, en utilisant un certain nombre de données déjà disponibles. Cette phase comporte les 3 étapes suivantes :

a. Revue de la documentation pertinente

Elle consiste à faire une synthèse biographique en exploitant toute la documentation disponible sur la gestion des ressources naturelles et principalement pour la zone concernée (plan de gestion, plan d'adaptation au changement climatique, POAS, PLD, initiatives de gestion, mémoire d'étudiants).

b. Diagnostic participatif des potentialités, des contraintes/causes et des solutions proposées sur les ressources naturelles

Il consiste d'abord à faire un état des lieux avec les acteurs en identifiant et caractérisant les contraintes et leurs causes dans la gestion durable des ressources naturelles.

Ensuite, il permet aussi à recueillir les solutions relatives aux contraintes liées à la gestion des ressources naturelles. Inviter les acteurs concernés à définir des priorités, des droits et/ou tolérances accordés par zone de gestion et/ou par type de ressources.

c. Cartographie de la zone

Il va consister à créer des cartes thématiques de la zone. Ces cartes constituent d'excellents outils d'analyse et de prise de décision. Il permettra d'avoir une vision claire sur l'occupation du sol. Les principaux éléments contenus dans ces cartes sont :

- Les limites administratives
- Les ressources en eau (puits, vallées, forages...)
- Les voies de communications (routes, pistes, etc.)
- Les établissements humains (villages, hameaux, campements...)
- Les formations végétales
- La répartition des pâturages et zones de cultures
- Les infrastructures

Acteurs principaux

- Les acteurs
- Les services techniques
- Projets et programmes intervenant dans la zone

d. Collecte d'informations auprès de la zone, des services techniques et d'autres acteurs institutionnels du secteur

Les services techniques constituent des acteurs clés du processus d'élaboration de la convention locale. En plus de leur mission régionale, ces services jouent un rôle d'appui aux acteurs dans l'utilisation des ressources naturelles. Les entretiens permettent d'abord de recueillir des données permettant de définir le profil physique, socioéconomique, écologique et environnemental de la zone (statistiques, programmes, état de la gestion des ressources, contraintes, les moyens, la vision du ministère). Ensuite, ils apportent aussi des réponses à certaines interpellations issu du diagnostic participatif avec les acteurs

4.3. PHASE 3 : Elaboration de la convention locale

Les activités à dérouler ont pour objectifs d'identifier de façon participative les règles de la convention locales. Il s'agira :

a. *Elaboration des esquisses de règles de la convention locale*

Élaborer des esquisses de règles dans des domaines clés du secteur que la convention locale est sensée résoudre.

Par exemple les règles de gestion seront en fonction des secteurs d'activité :

Elevage : pâturage, divagation du bétail, transhumance, gestion de la santé animale, gestion des points d'eaux, vol du bétail...

Agriculture : extension des zones de cultures, défrichements, divagation des animaux, émondage et coupes abusives des arbres, mauvaises pratiques culturales...,

Foresterie / environnement /biodiversité/pêche : feux de brousse, pollution, déforestation, cueillette de fruit

Eau-assainissement ; gestion des points d'eau (forages, puits et mares) et assainissement, règlement des conflits et mobilisation des ressources financières.

Acteurs principaux

- Les acteurs
- Les collectivités locales
- Les services techniques
- Projet et programme intervenant dans la zone

b. *Restitution et harmonisation des règles proposées par les acteurs*

Restituer et harmoniser les esquisses de règles proposées par les acteurs. Le but visé est de disposer d'un ensemble de règles adoptées de façon consensuelle par tous les acteurs impliqués dans le processus.

Acteurs concernés (parties prenantes)

- Les différents groupes d'acteur
- Les chefs de village
- Les services techniques
- Projets et programmes intervenant dans la zone

c. *Rédaction du document de convention locale*

Cette étape consiste à produire le document de la Convention Locale en intégrant les différents éléments constitutifs pertinents. La rédaction peut être individuel (projet ou consultant) ou participatif selon les recommandations du demandeur ou partenaires technique et financier.

Acteurs principaux

- Acteurs
- Représentants des collectivités locales

- Services techniques
- Projets et programmes intervenant dans la zone

4.4. PHASE 4 : Validation du document de la convention locale

Les actions réalisées visaient à valider le document de conventions locales par les services techniques, par le conseil municipal et par l'autorité administrative représentant l'État pour approbation. Les actions à réaliser pour valider le document de conventions locales sont les suivantes :

a. Soumission du document de CL aux services techniques pour observation et contrôle de conformité

Consiste à recueillir les amendements et contributions des services techniques avant la validation du document. Cette étape se réalise à travers un partage du document en réunion technique ou individuel.

b. Organisation d'atelier de validation du document de convention locale

Consiste à examiner la conformité technique et juridique du projet de convention locale.

Acteurs principaux

- Collectivité locale
- Acteurs
- Projets et programmes
- Les services techniques
- Autorité administrative

c. Organisation d'une session de délibération par le conseil municipal

Après la validation populaire du document, le conseil municipal va tenir une session de délibération pour adopter la convention locale. Sur la base du procès-verbal de validation de la convention locale produit,

Acteurs principaux

- Le conseil municipal

d. Soumission pour approbation par l'autorité administrative représentant l'État

Le représentant de l'État (Préfet ou Sous-préfet) donne son approbation par arrêté ou par signature du document.

Acteurs principaux

- Le Maire de la commune
- Le représentant de l'État

4.5. PHASE 5 : La préparation de la mise en œuvre de la convention

Afin d'appuyer la mise en œuvre de la convention locale par les différents acteurs concernés, un plan d'actions annuel doit être élaboré et accompagné d'un mécanisme de suivi/évaluation.

A ce titre, le conseil municipal est le garant de l'application de la convention locale. Il est chargé de suivre et de coordonner la mise en œuvre de la convention locale. Elle s'appuie sur un comité de suivi de la mise en œuvre présidé par le Président de la Commission environnement.

Les activités relatives à la convention locale doivent être consignées dans un plan d'actions élaboré chaque année. Le conseil municipal doit organiser chaque année une évaluation de l'application de la convention locale. Suite à cette évaluation annuelle, des révisions peuvent

être apportées à la convention locale si nécessaire. Les mécanismes sont identifiés de manière consensuelle et retenus par les acteurs afin de procéder au suivi et à l'évaluation de la convention locale. Il s'agit :

- Des ateliers d'élaboration de plans d'actions annuelles pour appuyer la mise en œuvre de la convention locale ;
- Des réunions périodiques de suivi de l'application de la convention locale ;
- Des ateliers participatifs d'évaluations internes de la Convention Locale par le comité de suivi ;
- Des évaluations externes peuvent être aussi réalisées en cas de nécessité à la demande du partenaire, des services techniques (élevage, eaux et foret...), du conseil municipal et de l'autorité administrative.

Acteurs principaux

- Les élus locaux
- Les comités locaux
- Les services techniques
- Les partenaires
- L'autorité administrative